

## **Eau Secours! invite les chefs à prendre le parti de l'eau**

Montréal, le 27 novembre 2008 - La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!* s'attend à des prises de position des partis politiques sur les différents enjeux liés à l'eau, notamment sur le maintien public de la gestion de l'eau, sur le projet de loi sur l'eau, le captage d'eau par les embouteilleurs, le statut de l'eau souterraine et le dossier des cyanobactéries.

### **Maintien public de la gestion de l'eau**

*Eau Secours!* demande que soit abrogé l'article 64 de la loi 134, libellé comme suit : « *Toute municipalité locale peut, pour une durée maximale de 25 ans, confier à une personne l'exploitation de son système d'aqueduc ou d'égout ou de ses autres ouvrages d'alimentation en eau ou d'assainissement des eaux* ». La Coalition demande également que soit inscrit dans un document officiel, telle une constitution, le maintien public de la gestion de l'eau.

### **Projet de loi sur l'eau**

La levée de l'Assemblée nationale du Québec pour des élections met un terme au projet de loi 92. Sera-t-il repris en mars 2008 à la rentrée parlementaire ? Impossible à savoir pour le moment. Lors de l'annonce de ce projet de loi, *Eau Secours!* avait exprimé sa déception face au contenu. Le projet est sans fondement juridique et ne vise pas la protection des ressources, mais les conditions nouvelles de leur exploitation. C'est pourquoi *Eau Secours!* a demandé le retrait de ce projet de loi et recommande qu'une nouvelle loi de l'eau soit déposée.

### **Captage d'eau par les embouteilleurs**

Il est inconcevable qu'au Québec, en 2008, nous laissions notre eau se faire pomper gratuitement, alors que tous les profits vont aux embouteilleurs. Nous demandons que l'État se positionne et agisse dans ce dossier pour s'assurer qu'il y aura un retour significatif à la population.

### **Statut de l'eau souterraine**

Le gouvernement doit préciser le statut juridique des eaux souterraines dans le Code Civil afin d'en garantir le caractère public et collectif, comme pour les eaux de surface. Nous demandons donc que le statut de l'eau souterraine soit un statut de chose commune, c'est-à-dire que personne ne peut être propriétaire de l'eau et s'accaparer la ressource.

### **Algues bleu-vert**

À l'annonce du plan dit d'action du gouvernement sur les algues bleu-vert, *Eau Secours!* a salué l'effort de sensibilisation et d'information, mais a dénoncé l'inaction dans ce dossier. La Coalition a demandé un véritable plan d'action avec des mesures concrètes (élargissement des bandes riveraines, augmentation du nombre d'inspecteurs, inspection des fosses septiques, etc.) et des délais plus serrés pour les mettre en place.